

pas que le gouvernement vienne considérer cette chose-là comme un précédent, et nous dise: En bien, vous avez accepté cette espèce de compromis, pourquoi n'en accepteriez-vous pas un autre?

J'ai, comme tout le monde, entendu des déclarations très catégoriques de la part de certains hommes politiques de ma province, comme de l'honorable M. Bertrand ou de l'honorable M. Cloutier. Il y en a même d'autres dans d'autres provinces qui disent qu'ils n'accepteront aucune condition imposée par le gouvernement fédéral. On ne peut pas les blâmer, encore une fois, car ils sont les gardiens de ces prérogatives que je trouve fondamentales. Mais je crois que malgré cela il y a moyen de trouver une formule acceptable, et même si elle n'est pas parfaite dès l'application de la loi, il reste un an et demi ou deux ans pour la perfectionner, il y aura toujours moyen à chaque session ultérieure de perfectionner ces arrangements-là pour en venir à ce que chaque province ait ses sources de revenu et s'occupe de ses affaires.

Mais en attendant on ne peut pas blâmer, je crois, le gouvernement fédéral de faire preuve de *leadership*, de lancer des bons mouvements, et en toute objectivité il faut dire que le gouvernement fédéral, s'il n'avait pas pris l'initiative de l'assurance-chômage, de l'assurance-vieillesse, de l'assurance des infirmes et de toutes les autres mesures sociales, il est très probable que les trois quarts des provinces n'en auraient pas encore.

On me dira que c'est parce qu'elles n'en ont pas les moyens. Peut-être! Enfin, petit à petit, tendons à leur procurer les moyens pour qu'éventuellement elles s'occupent chacune de leurs responsabilités. Mais, encore une fois, je ne suis pas de ceux qui se permettraient de reprocher au gouvernement de faire preuve d'initiative, de *leadership*, alors que tous les besoins de toute la population canadienne sont si intimement liés les uns aux autres qu'on ne peut espérer développer notre commerce et notre industrie si l'on n'a pas d'abord commencé par penser à sauvegarder ce capital humain qui s'appelle la santé et la vie des gens.

● (3.20 p.m.)

C'est dans ces dispositions, monsieur le président, que je suis prêt à accepter le projet de loi avec les restrictions mentionnées au cours de ma contribution, et en insistant bien pour que le gouvernement ne vienne pas nous dire plus tard: Vous aviez fait une concession, nous vous demandons d'en faire une autre. Je crois que tel qu'il est, il répondra à la demande de certains chefs de file canadiens, comme par exemple M. Jodoin, de l'union ouvrière qu'on connaît, qui disait au début de cette session que l'assurance-maladie devait, dans l'ordre des priorités, être classée parmi

[M. Mongrain.]

les premières, et je crois qu'il avait parfaitement raison et qu'en ce faisant le gouvernement répond au bien commun. Je vous remercie.

M. Gaston Isabelle (Gatineau): Monsieur l'Orateur, nous avons, hier et aujourd'hui, entendu tellement de discours sur le bill C-227, qui est présentement étudié à la Chambre, que je me demande si les députés sont en mesure de l'expliquer à ceux qui les ont élus pour les représenter ici aux Communes et s'ils peuvent le faire d'une façon objective.

Il semble qu'on a tout mélangé encore une fois, ce qui n'est pas nouveau. On a discuté de méthodes socialisantes, mais on aurait dû faire une distinction, parce que le bill C-227 est une mesure sociale et non l'application d'un socialisme, ce qui est une différence fondamentale puisque dans la mesure sociale l'individu participe avec le gouvernement, tandis que dans la méthode socialisante, c'est simplement le gouvernement qui agit.

Ici, je me reporte surtout à certains arguments qu'ont pu employer nos vis-à-vis, à l'effet qu'on a surtout insisté, par exemple, sur le libre choix du médecin. Je n'ai vu nulle part dans la loi, qui au fond reflète les quatre critères qui sont en somme des principes qui devront être appliqués par toutes les provinces, si elles veulent que la participation fédérale ait lieu, qu'on ne peut avoir le libre choix du médecin. Je n'ai pas vu cela nulle part dans le bill. A mon avis, c'est une assertion complètement fautive, ou du moins on a mal compris l'interprétation. Ce n'est pas une assurance-santé comme il en existe une en Angleterre, qui est une mesure stricte-ment socialiste, en vertu de laquelle le médecin n'a pas le libre choix de sa pratique et le patient est obligé, selon les termes de la loi, de consulter tel médecin. Il y a eu des procès retentissants à la suite desquels la profession médicale a dû se récuser parce qu'elle n'avait aucun recours.

Il semble bien aussi qu'on ait apporté autre chose, soit à peu près les mêmes arguments qu'on a apportés en 1958, lorsque la province de Québec a refusé de participer à un programme d'assurance-hospitalisation. Et, par ce fait même, la province de Québec a été la dernière au pays à participer à un régime d'assurance-hospitalisation, tel que préconisé par le gouvernement fédéral.

Les arguments qu'on a apportés, c'est que nous n'étions pas prêts à faire partie de l'assurance-hospitalisation, parce qu'apparemment nous manquions de lits dans la province de Québec. Nous transposons cette chose sur l'assurance-santé en disant que nous manquons de médecins. Nous en manquerons toujours de médecins. Tous les pays en ont